



inkipio

audit

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'AIN
19 rue du 4 septembre
01000 BOURG EN BRESSE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2020

Inkipio sas

78 A rue Gay Lussac 01440 Viriat • Tél. +33 (0)4 72 68 22 70 • E-mail : info@inkipio.fr • website : www.inkipio.fr

Société par Actions Simplifiée inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon

S.A.S. au capital de 40.000 € • 399 982 602 RCS Bourg en Bresse

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN

19 rue du 4 septembre
01000 - BOURG EN BRESSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 JUIN 2020

A l'assemblée générale de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de la Fédération.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Viriat, le 12 mars 2021
Le Commissaire aux Comptes

Inkipio sas



Gérard ALBRIEUX



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 30/06/2020	Net au 30/06/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	54 791	46 398	8 393	4 398
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>	733 159	122 296	610 863	610 863
<i>Constructions</i>	1 504 020	1 475 556	28 464	57 145
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	256 324	120 077	136 248	40 371
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	402 022	363 340	38 682	49 469
Immobilisations financières				
<i>Prêts</i>	34 200		34 200	43 800
Total I	2 984 517	2 127 667	856 850	806 047
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	3 792		3 792	380
Créances				
<i>Autres créances</i>	785 942		785 942	685 872
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	1 995 510		1 995 510	1 995 510
<i>Disponibilités</i>	1 188 752		1 188 752	1 150 781
<i>Charges constatés d'avance</i>	64 638		64 638	76 347
Total II	4 038 634		4 038 634	3 908 889
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 023 151	2 127 667	4 895 484	4 714 936

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents

autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :



Bilan passif

	au 30/06/2020	au 30/06/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	3 338 179	3 338 179
Report à nouveau	-263 451	
Excédent ou déficit de l'exercice	181 897	-263 451
Situation nette (sous-total)	3 256 625	3 074 728
Subventions d'investissement	163 483	95 067
Total I	3 420 108	3 169 795
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	219 532	111 161
Total II	219 532	111 161
PROVISIONS		
Provisions pour risques	41 013	37 051
Total III	41 013	37 051
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 284	114 551
Dettes fiscales et sociales	172 246	158 022
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	119 772	
Autres dettes	534 705	763 706
Produits constatés d'avance	192 824	360 650
Total IV	1 214 831	1 396 929
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 895 484	4 714 936
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	1 214 831	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	6 608	64 738	-58 131	-89,79
Production vendue	42 551	43 882	-1 331	-3,03
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	463 207	172 976	290 230	167,79
Reprises et Transferts de charge	22 981	24 090	-1 109	-4,61
Cotisations	1 158 553	1 031 530	127 023	12,31
Autres produits	965 754	1 114 856	-149 103	-13,37
Produits d'exploitation	2 659 653	2 452 073	207 579	8,47
Achats de marchandises	22 623	150 146	-127 523	-84,93
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières	701 844	949 859	-248 015	-26,11
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	631 378	700 360	-68 982	-9,85
Impôts et taxes	58 858	60 659	-1 801	-2,97
Salaires et Traitements	481 337	482 913	-1 576	-0,33
Charges sociales	252 766	274 140	-21 373	-7,80
Amortissements et provisions	100 850	104 379	-3 529	-3,38
Autres charges	191 463	102 406	89 056	86,96
Charges d'exploitation	2 441 119	2 824 861	-383 742	-13,58
RESULTAT D'EXPLOITATION	218 533	-372 788	591 321	-158,62
Opérations faites en commun				
Produits financiers	3 677	5 200	-1 523	-29,28
Charges financières				
Résultat financier	3 677	5 200	-1 523	-29,28
RESULTAT COURANT	222 211	-367 588	589 799	-160,45
Produits exceptionnels	70 937	95 323	-24 386	-25,58
Charges exceptionnelles	2 879	17 525	-14 646	-83,57
Résultat exceptionnel	68 057	77 798	-9 741	-12,52
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées	108 596	115 439	-6 843	-5,93
Engagements à réaliser	216 967	89 100	127 867	143,51
EXCEDENT OU DEFICIT	181 897	-263 451	445 348	-169,04

Contribution volontaires en nature

Bénévolat

Prestations en nature

Dons en nature

Total des produits

Secours en nature

Mise à disposition gratuite

Personnel bénévole

Total des charges

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FEDERATION CHASSEURS AIN-CONSOLIDE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 4 895 484 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 181 897 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/11/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Logiciels : 3 à 4 ans
- * Terrains et aménagements : 10 ans
- * Constructions : 20 ans
- * Agencements des constructions : 8 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 8 ans
- * Audiovisuel : 5 à 8 ans
- * Collections : 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 8 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Contribution exceptionnelle :

- 2017/2018 : la Fédération des Chasseurs de l'Ain, suite à son assemblée du 20 avril 2018, a fait un appel de 251 628.55 € auprès des sociétés de chasse concernées par les dégâts.
- 2018/2019 : la Fédération des Chasseurs de l'Ain, suite à son assemblée du 26 avril 2019, a fait un appel de 192 298.89 € auprès des sociétés de chasse concernées par les dégâts.
- 2019/2020 : la Fédération des Chasseurs de l'Ain a fait un appel de 237 314.80 € auprès des sociétés de chasse concernées par les dégâts.

Au 30 juin 2020, le solde non encaissé a fait l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant de 34 013 €.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

I- Faits caractéristiques

I-1 Evénements principaux

Réforme financière de la Chasse

La loi 2019-773 du 24 juillet 2019 a considérablement modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures cynégétiques fédérales.

En ce qui concerne la fédération départementale des chasseurs de l'Ain, les principaux éléments suivants impactent les comptes pour la première fois à compter du 1er juillet 2019 :

- En ce qui concerne les produits, la mise en place d'un permis national dit « à 200 € » a augmenté considérablement le nombre de permis nationaux souscrits par les chasseurs de la fédération. Le nombre de permis nationaux souscrits en 2018/2019 était de 1 592, il est de 6 025 en 2019/2020.

Cette souscription de permis nationaux se fait au détriment des cotisations départementales fédérales et des timbres grand gibier départementaux. Le nombre de cotisations départementales fédérales en 2018/2019 était de 11042, il est de 5 186 en 2019/2020. Les timbres grand gibier souscrits en 2018/2019 étaient de 9 999. Ils n'existent plus en 2019/2020.

Les adhérents souscrivant à un permis national n'ont plus la nécessité de souscrire un timbre bi-départemental ni de timbre temporaire.

Par ailleurs, la fédération nationale des chasseurs assure une contribution financière à la fédération départementale pour un montant fixe de 48 932 euros qui s'applique depuis le 1er juillet 2019. Les textes ont par ailleurs rendu obligatoire une contribution territoriale liée aux dégâts qui représente une somme de 237 314.80 euros dans les comptes clos le 30/06/2020 contre 192 298.89 euros dans les comptes clos le 30/06/2019.

Le règlement du fonds cynégétique national section péréquation a disparu et représente une perte de 34 672.98 euros.

- Cette réforme financière impacte également les charges :

La cotisation à la FNC est passée de 62 167.52 euros à 1 000 euros. La cotisation à la FRC est passée de 28 938.90 euros à 500 euros. De même la cotisation au fonds scientifique n'est plus d'actualité.

En ce qui concerne les charges, la fédération départementale procède désormais au versement pour le compte des chasseurs d'un montant d'éco contribution de 57 055 euros financé intégralement par une contribution financière du même montant de la fédération nationale.

- La fédération départementale a en outre vu son périmètre d'actions s'étendre avec les principales évolutions suivantes :

o La gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité financée dans le cadre d'une éco contribution. Cette nouvelle activité est isolée dans une section analytique spécifique jointe aux présents comptes annuels.

Elle a par ailleurs désormais un rôle important dans la gestion des plans de chasse au niveau départemental ainsi qu'au niveau de la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées.

Elle a désormais la charge d'organiser des formations de sécurité obligatoires pour ses adhérents.

Les textes légaux et réglementaires ont également fait évoluer l'organisation de la comptabilité de la fédération. Antérieurement les comptes de la fédération représentaient l'agrégation d'une comptabilité autonome pour le service général et d'une comptabilité autonome pour le service dégâts.

Désormais la fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et a l'obligation d'établir au moins 3 comptabilités analytiques : l'une relative au service général, la deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grand gibier et la troisième à la gestion des



Faits caractéristiques

actions d'éco contribution.

o Les comptes sociaux de la fédération départementale des chasseurs sont donc formellement comparables entre les deux exercices présentés sous réserve des évolutions d'activité qui ont été signalées ci-dessus et qui sont lisibles dans les comptes. Pour les services généraux et les services dégâts la comparaison est effectuée entre la comptabilité analytique de l'exercice clos le 30/06/2020 et la comptabilité générale de l'exercice clos le 30/06/2019. Dans ces conditions la comparabilité notamment sur les comptes d'actif et de passif peut ne pas être totalement assurée.

o En ce qui concerne la section analytique éco contribution celle-ci n'a pas de comparatif avec l'exercice précédent l'activité ayant commencé au cours de l'exercice 2019/2020. La section éco contribution regroupe un certain nombre de projets mis en œuvre par la fédération départementale ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité. Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'Office Français de la Biodiversité et des chasseurs.

Le financement mis en place obéit à la règle des fonds dédiés. Dans ce cadre, la section analytique éco contribution ne peut jamais dégager d'excédent, elle peut par contre être déficitaire dès lors qu'un projet initialement prévu pour un montant donné est en dépassement de budget. Dans ces conditions le budget est financé par la section analytique du service général. Au 30/06/2020 aucun projet initié au cours de l'exercice n'a été finalisé.

Crise sanitaire et économique

Les mesures de contraintes décidées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au coronavirus emportent pour le tissu économique et social des conséquences, notamment financières, d'une ampleur significative. A ce jour, les conséquences qui en découlent pour la santé financière de l'association Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain sont difficilement prévisibles compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restriction en cours mais également sur les modalités et conditions de sortie de cette crise.

L'impact financier au 30/06/2020 n'apparaît pas significatif dans la mesure où la majorité des recettes de l'exercice avaient été encaissées avant le début de la crise. Par contre, l'obligation de confinement a réduit les activités de la fédération et peut donc avoir impacté l'évolution de certaines charges.

I-2 Faits postérieurs

La poursuite de la crise sanitaire au-delà de la clôture des comptes entraîne des incertitudes sur le niveau des adhésions à la fédération ainsi que sur sa capacité à réaliser la totalité des tâches qui lui incombent dans des conditions normales. La mesure des incidences financières éventuelles n'est pas réalisée à ce jour. Dans ce contexte, l'association met en œuvre les différentes mesures mises à sa disposition sur le plan réglementaire, financier et organisationnel afin de poursuivre son activité.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	46 751	8 040		54 791
Immobilisations incorporelles	46 751	8 040		54 791
- Terrains	733 159			733 159
- Constructions sur sol propre	875 820			875 820
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	628 201			628 201
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	132 641	123 683		256 324
- Installations générales, agencements aménagement divers	69 946			69 946
- Matériel de transport	221 114		10 000	211 114
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	112 588	8 374		120 962
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 773 469	132 057	10 000	2 895 526
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	43 800		9 600	34 200
Immobilisations financières	43 800		9 600	34 200
ACTIF IMMOBILISE	2 864 020	140 097	19 600	2 984 517



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	8 040	132 057		140 097
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	8 040	132 057		140 097
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant			9 600	9 600
Cessions		10 000		10 000
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		10 000	9 600	19 600



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le prix d'achat, hors frais accessoires, ou par la valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements des immobilisations

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		42 353	4 045		46 398
Total immobilisations incorporelles (I)		42 353	4 045		46 398
Terrains	10 ans	122 296			122 296
Constructions	20 ans	1 446 875	28 681		1 475 556
Installations techniques matériels et outillages industriels		92 270	27 807		120 077
Installations générales agencements divers	8 à 10 ans	68 213	363		68 575
Matériel de transport	2 à 5 ans	186 716	11 154	10 000	187 869
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans	99 251	7 644		106 895
Total immobilisations corporelles (II)		2 015 620	75 649	10 000	2 081 269
Total général (I + II)		2 057 973	79 694	10 000	2 127 667



Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	4 045	75 649	79 694
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	4 045	75 649	79 694
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		10 000	10 000
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		10 000	10 000



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 884 780 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	34 200	6 600	27 600
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	785 942	785 942	
Charges constatées d'avance	64 638	64 638	
Total	884 780	857 180	27 600
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	9 600		

Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS A RECEV	850
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	8 502
SUBVENTIONS A RECEVOIR	344 485
CONV.PROJET LIFE VALBONNE	31 208
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	52 898
SUBVENTIONS ECO CONTRIBUTION A RECEVOIR	57 055
Total	494 999

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Plus-value hors fiscalité latente au 30 juin 2020 : 382 745.03 €.



Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	3 338 179				3 338 179
Report à Nouveau		263 451			-263 451
Excédent ou déficit de l'exercice	-263 451		181 897	-263 451	181 897
Situation nette	3 074 728	263 451	181 897	-263 451	3 256 625
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	95 067		81 280	12 864	163 483
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	3 169 795	263 451	263 177	-250 587	3 420 108

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	37 050	21 156	17 194		41 013
Total	37 050	21 156	17 194		41 013

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	21 156	17 194
Financières		
Exceptionnelles		



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 214 831 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 284	195 284		
Dettes fiscales et sociales	172 246	172 246		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	119 772	119 772		
Autres dettes (**)	534 705	534 705		
Produits constatés d'avance	192 824	192 824		
Total	1 214 831	1 214 831		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Autres dettes : dont 443 846.69 € dégâts.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	87 100
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	43 669
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	29 076
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	9 598
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	20 963
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	9 278
DIVERS - CHARGES A PAYER	2 638
REMBT BRACELETS SANGLIERS A PAYER	88 224
Total	290 546



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
TELEPHONE	641		
CREDIT BAIL DLL	425		
TRACERF BRACELET PETIT GIBIER	3 555		
NEOPOST LOCATION	568		
MAINTENANCE	1 965		
IMPRESSION CARTES	7 800		
BOURGOGNE ROUTAGE	4 786		
DOCONE	1 659		
MAILEVA	250		
ASSURANCES	9 814		
COTISATION SYNDICAT	1 710		
LA POSTE	1 706		
TRACERF BRACELETS GRAND GIBIER	24 443		
CLOTURES ELECTRIQUES	5 317		
Total	64 638		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA ADHESION	25 228		
PCA CONTRAT DE SERVICES	7 545		
PCA BRACELETS CHEVREUILS	35 340		
PCA BRACELETS SANGLIERS	67 592		
PCA FORMATIONS - SECURITE	5 550		
PCA MISE A DISPOSITION MIRADORS	51 569		
Total	192 824		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Ragondins DEP A6-18	33 000	13 773	13 773		
Renards DEP A6-18	23 100	9 093	9 093		
Anti-collis. REG F9-18	17 260	11 195	8 630		2 565
PPlynx A1-19	25 000	21 000	21 000		
Ragondins A6-19	33 000	33 000	33 000		
Renards A6-19	23 100	23 100	23 100		
PPlynx REG F5-19	25 000		25 000	25 000	
Intercult. REG F5-19	20 000		20 000	20 000	
ENS REG F11-19	8 000		3 072	8 000	4 928
Suiv dém REG F11-19	2 400		2 400	2 400	
PPlynx REG SUIV4-20	30 000		26 792	30 000	3 208
Faune sauvage REG	3 800			3 800	3 800
ENS REG M13-20	9 900			9 900	9 900
Collisions REG SECU	5 500			5 500	5 500
PPlynx DEP A1-20	24 000		21 433	24 000	2 567
Ragondins DEP A6-20	33 000			33 000	33 000
Renards DEP A6-20	23 100			23 100	23 100
Perdrix Eco cont 20	12 525		190	12 525	12 335
Nids canards Eco cont	10 082		816	10 082	9 266
PPlynx Eco cont 20	57 500		19 557	57 500	37 943
Comp-ice Eco cont 20	22 618		2 865	22 618	19 753
Life Valbonne 2020	51 667			51 667	51 667
Total	493 553	111 161	230 722	339 092	219 532



Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Subventions accordées	2 879	
Produits des cessions d'éléments d'actif		100
Subventions d'investissement virées au résultat		70 837
TOTAL	2 879	70 937



Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Effectifs et rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés : l'information concernant les 3 personnes les mieux rémunérées ne peut être communiquée en raison de sa confidentialité.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	143 694
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	143 694

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées en fonction de l'ancienneté acquise par les salariés au 30 juin 2020.

Le coût global du bénévolat pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 est estimé à 38 976.00 €. Ce montant représente 2 400 heures au taux de 10.15 € (valeur du SMIC au 30 juin 2020 : 24 360.00 €) auquel il est ajouté les charges sociales calculées au taux de 60%.

Le coût du bénévolat avait été chiffré à 38 515.20 € pour l'exercice précédent.

